

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE1136

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

### ARTICLE 15

À l'alinéa 15, après le mot « lesquelles », substituer aux mots :

« cette autorisation est requise »,

les mots :

« une autorisation est requise et »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.